Nations Unies S/2002/1226



Conseil de sécurité

Distr. générale
8 novembre 2002
Français
Original: anglais

Lettre datée du 7 novembre 2002, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une communication datée du 5 novembre 2002 que j'ai reçue du Secrétaire général de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir la porter à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(*Signé*) Kofi A. **Annan**

02-68454 (F) 111102 111102

Annexe

Lettre datée du 5 novembre 2002, adressée au Secrétaire général par le Secrétaire général de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord

En application de la résolution 1088 (1996) du Conseil de sécurité, j'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le rapport mensuel sur les opérations de la Force de stabilisation (voir pièce jointe). Je vous serais obligé de bien vouloir le communiquer au Conseil de sécurité.

(*Signé*) George **Robertson**

Pièce jointe

Rapport mensuel sur les opérations de la Force de stabilisation à l'intention de l'Organisation des Nations Unies

1. Au cours de la période considérée (1er au 30 septembre 2002), près de 14 900 soldats provenant des pays membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et de 15 pays non-membres étaient déployés en Bosnie-Herzégovine et en Croatie.

2. Pendant cette période, la situation en matière de sécurité en Bosnie-Herzégovine est demeurée stable, bien qu'il y ait lieu de s'inquiéter de l'accroissement des tensions ethniques à Sanski Most (à l'ouest de Banja Luka) dues au nombre croissant de Serbes de Bosnie qui y retournent, et en particulier à l'inauguration récente par ces derniers d'un monument aux morts controversé dans la ville, dont la majorité de la population est maintenant bosniaque.

Sécurité

3. La Force de stabilisation (SFOR) continue de contribuer au maintien de la sécurité en Bosnie-Herzégovine, de surveiller le respect des dispositions par les forces armées des entités, de procéder aux inspections et à la consolidation des sites de stockage d'armes, de fournir un appui aux organisations internationales actives dans la zone d'opérations et aux autorités de la Fédération pour la collecte d'armes et de munitions dans le cadre de l'opération Harvest, et de surveiller les risques de menaces de terrorisme dans tout le pays.

4. Le 6 septembre, la SFOR a achevé l'opération, commencée en décembre 2000, qui visait à créer un environnement sûr pour la réinstallation des réfugiés et personnes déplacées bosniaques dans la région de Gacko. Elle maintiendra néanmoins des patrouilles mobiles de surveillance dans la région.

5. Les 5 et 6 septembre, la SFOR a procédé à une opération de contrôle aux frontières aériennes et terrestres de la République fédérale de Yougoslavie et de la Croatie, et elle est en train d'analyser les renseignements ainsi obtenus et qui concernent plus de 3 350 véhicules.

6. Le 9 septembre, il y a eu des célébrations dans l'ensemble de la Republika Srpska à la suite de la victoire de l'équipe yougoslave de basket-ball au championnat du monde, et des foules ont exprimé des sentiments antimusulmans, brandi des armes et tiré des coups de feu en l'air non loin des soldats de la SFOR.

7. Le 18 septembre, une explosion a endommagé la mosquée de Kijuc (près de Gacko) qui venait de rouvrir ses portes.

8. Le 24 septembre, le chef du Centre de la sécurité publique de Sarajevo a été abattu par des tueurs inconnus devant sa maison à Sokolac, en Republika Srpska. La police locale est en train d'enquêter.

9. Le 30 septembre, avec la remise du dernier point de passage de la frontière à Bosansko Grahovo, les autorités des entités ont achevé le transfert du contrôle de l'ensemble de la frontière au Service frontalier de l'État bosniaque.

10. La SFOR a poursuivi l'opération Harvest pendant le mois de septembre. Le nombre total d'armes et les munitions qu'elle a saisies au cours de la période allant du 1er janvier au 30 septembre 2002 s'établissait comme suit : 7 364 armes légères (fusils, pistolets et revolvers); 1 843 189 munitions de calibre inférieur à 20 mm; 18 862 munitions de calibre allant de 20 à 76 mm; 2 394 munitions de calibre supérieur à 76 mm; 32 208 grenades à main; 3 614 mines; 7 938 kilogrammes d'explosifs et 42 785 armes et munitions diverses (mortiers, obus de mortier, grenades à fusil et autres munitions).

11. Le 5 septembre, la Force s'est entretenue avec le Comité permanent pour les questions militaires de l'état du document autorisant les vols d'évacuation sanitaire et les appareils effectuant des opérations de recherche et de sauvetage à franchir la ligne de démarcation entre les entités. Le Comité a approuvé l'idée et a transmis le document à la présidence tripartite pour examen et approbation.

12. Du 10 au 13 septembre, la SFOR a exécuté des manoeuvres avec le Groupe de recherche et de sauvetage de la Force aérienne de la Fédération à Raijlovac afin de familiariser les équipages avec les procédures de l'OTAN.

13. Le 11 septembre, la SFOR a placé un Bosniaque en détention en raison de ses liens avec un terroriste connu qui est maintenant en captivité. Le même jour, un autre homme s'est rendu à la SFOR. Les deux hommes ont été relâchés après avoir été interrogés.

Coopération et respect des dispositions par les parties

14. Les forces armées des entités ont pendant la période considérée entrepris des activités de formation qui étaient conformes aux dispositions militaires de l'Accord de paix de Dayton.

15. Durant la même période, le SFOR a surveillé 224 activités de formation et de mouvement, dont 64 activités de l'armée bosno-serbe et 160 de l'armée de la Fédération de Bosnie-Herzégovine.

16. Au total, 515 activités de déminage ont été surveillées au cours de cette période : 237 de l'armée bosno-serbe et 278 de l'armée de la Fédération de Bosnie-Herzégovine.

17. La SFOR a également mené 71 opérations d'inspection et de vérification de sites de stockage d'armes, dont 39 sites de l'armée bosno-serbe et 32 sites de l'armée de la Fédération de Bosnie-Herzégovine

Coopération avec les organisations internationales

18. Dans les limites de ses moyens et conformément à son mandat, la SFOR continue de fournir une assistance aux organisations internationales dans la zone d'opérations, notamment à la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine, au Groupe international de police, au Bureau du Haut Représentant, au Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, à l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et au Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.

19. Le 27 septembre, la SFOR a prêté son concours à la police locale pour la cérémonie d'ouverture d'une mosquée à Zepa et, le 28 septembre, elle a assuré la sécurité de la cérémonie d'inauguration de la mosquée Blanche à Srebrenica. Aucun incident n'a été signalé durant les cérémonies, auxquelles ont assisté plusieurs centaines de personnes.

20. Durant la période à l’examen, la SFOR a continué de fournir une assistance au Bureau du Haut Représentant et au Groupe international de police en menant quotidiennement des patrouilles dans le secteur de Dobrinja. Le 20 septembre, dans le cadre d’une opération préparée à l’avance, la population locale de Dobrinja a volontairement remis à la Force 268 armes et plus de 11 000 munitions.

Perspectives

21. La situation en matière de sécurité devrait rester stable.